

# *Ici & Là-bas*

Bulletin d'information de

## *L' A.S.F.A.D.*

Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates

Numéro 22 – Juillet 2005

### SOMMAIRE

#### *Ici...*

##### Page

1 ★ Edito : 10 ans déjà !

2 ★ Samedi après midi à l'ASTI

3 ★ Communiqué du Réseau « Agir avec Elles »

5 ★ La Marche Mondiale

7 ★ Les caravanières du sud

8 ★ Réponse aux «indigènes de la République»: par Brigitte Allal-Bardet

11 ★ Tribune libre : réponse de Claudie Lesselier (RAJFIRE)

14 ★ L'accueil poursuit sa tâche

#### *Là-bas...*

15 ★ Dernières nouvelles d'Alger

-----

16 ★ Soutenez l'ASFAD

### **EDITO...**

## *10 ans déjà ...*

5 juillet 1995 - 5 juillet 2005. Dix ans. Dix ans que l'ASFAD a été créée avec des objectifs précis : aider ici et là-bas les femmes algériennes et, en particulier, celles victimes d'un terrorisme aveugle et sanglant qui frappait l'Algérie dans les années 90. Mobilisation rapide, dès 1994, des féministes françaises et algériennes issues de l'immigration, auxquelles se joignirent celles qui arrivaient d'Algérie, ayant souvent tout abandonné pour sauver leur vie et celle de leur famille.

L'activité essentielle de l'association a été depuis dix ans l'écoute, l'aide aux femmes maghrébines en difficulté ici, ainsi qu'une solidarité permanente avec celles qui continuent à lutter pour leurs droits là-bas, dans un Etat qui assigne aux femmes un statut d'infériorité.

Le bilan positif de ces années de militantisme mérite que l'on se retrouve pour célébrer cet anniversaire.

**Ce sera fait, le samedi 3 décembre 2005, lors d'un colloque qui se tiendra au Sénat et auquel, dès aujourd'hui, nous vous invitons. Une soirée festive sera également organisée à cette occasion.**

**ASFAD** (Association Loi 1901)  
94, Bd Masséna – 9, Villa d'Este  
75013 - Paris

-----  
Tél : 0153791873

Fax : 0153790441

Mail : [asfad@free.fr](mailto:asfad@free.fr)

*Ici...*

**Un samedi après-midi dans les locaux de l'ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) en banlieue parisienne.**

Le 14 mai 2005, des animatrices de l'ASTI ont invité des femmes du quartier, essentiellement des mères de famille, à une réunion d'information : « mariages arrangés : pour ou contre ? ». Pour présenter le sujet, le groupe GAMS, ASFAD, Voix de Femmes propose un court métrage racontant l'histoire d'une jeune fille que sa mère veut marier, sans son consentement, à un cousin au pays. Fin tragique. Le film impressionne les jeunes femmes présentes et délie les langues. Les unes et les autres, d'âges et d'origines différentes ont connu cette situation. Alors, question leur est posée : « Voudriez-vous choisir le mari de votre fille ? » Hésitation mais réponse commune : « Oui, mais il faut qu'il soit musulman ». Pour ces femmes, venues essentiellement d'Afrique, la religion musulmane garde son importance. Et même s'il s'agit du mariage du garçon, c'est essentiel.

Ces mariages « arrangés » les ont-elles elles-mêmes vécus ? Oui, qu'elles soient d'Afrique noire, du Maghreb ou du Pakistan.

Alors, quelques unes racontent leurs propres histoires ; Samia dans les larmes qu'elle ne peut retenir, car aujourd'hui, à 25 ans, elle a déjà connu la galère. « Ma sœur a été mariée cet été au Sénégal. Mon père est polygame . Ma mère a eu sept filles. Moi, à 11 ans, j'étais malade. On m'a placée chez des Français ; quand je suis rentrée chez moi à 15 ans, après avoir connu la vie

à la française, je n'ai pas supporté : j'étais totalement incomprise.

Mes parents ont voulu me marier. Au pays, l'été suivant, tout le monde était au courant sauf moi. L'homme choisi était un cousin, d'ailleurs gentil.

Mais on n'ose pas envoyer balader les parents. Il y a le respect. Alors ils font du chantage : « ton père va se suicider si tu refuses »

On m'obligeait à téléphoner longuement au cousin. Je faisais tout pour le dégoûter. Mon père m'a menacée. Je me suis enfuie. J'ai fait de petits boulots. Maintenant je travaille ici, à l'AGORA. J'ai choisi mon petit copain. Je fais de la musique. »

Histoire exemplaire, mais pour une qui gagne, combien cèdent...

De tous les témoignages de ces femmes, nous avons retenu que « la mère a un grand rôle et, à l'adolescence, c'est elle qui met la pression. C'est dur de lui parler de sexualité. On passe par une tante ou une amie... Et puis le qu'en dira-t-on est très important dans la communauté. Il faut dire aussi que certains immigrés sont repliés sur eux-mêmes dans plusieurs villes. A Saint Dié, par exemple, il y a un quartier qu'on appelle la Petite Afrique. On y vit avec les traditions comme au pays. Les adultes veillent tard la nuit, les petits ne se couchent pas de bonne heure et pourtant ils vont à l'école... »

L'école qui demeure la meilleure chance pour tous de s'intégrer.

## « Agir avec Elles » répond au gouvernement

Le gouvernement va légiférer sur la question des mariages forcés : les associations confrontées depuis des années à ces questions réagissent à ces projets de lois

« Suite aux déclarations de M. Dominique de VILLEPIN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, dans les médias, notamment le lundi 25 avril dernier, Suite à notre rencontre avec une Conseillère du Cabinet de Mme Nicole AMELINE, Ministre de la Parité et de l'Egalité Professionnelle, le vendredi 8 avril 2005, Suite à notre rencontre avec Mme Nelly OLIN, Ministre déléguée à l'Intégration, à l'Egalité des Chances et à la Lutte contre l'exclusion, le mercredi 13 avril 2005.

Nous, Réseau « Agir avec elles », souhaitons faire entendre notre désaccord, notamment concernant le traitement prévu du problème des mariages forcés. De fait, M. de VILLEPIN, dans son nouveau projet de loi contre les violences, propose que le « mariage forcé » soit puni d'un an de prison et de 15 000 Euros d'amende, porté à 3 ans et 45 000 Euros d'amende, si la victime « est mineure ou particulièrement vulnérable ».

Le Réseau « Agir avec elles » se déclare opposé à ces mesures. Avant qu'elles ne soient soumises aux élus, nous souhaitons faire connaître nos revendications, tirées de l'analyse des travaux de nos associations qui oeuvrent sur le terrain depuis plus de 10 ans:

1°/ La question des « mariages forcés » occupe une partie très importante de notre travail qui est complexe et multiforme. Nous sommes scandalisés qu'elle ne fasse pas l'objet d'un texte particulier qui regrouperait nos attentes pour la reconnaissance d'un véritable statut des femmes immigrées ou issues de l'immigration. En effet, dans un texte général sur les violences, où l'on trouve pêle-mêle la pédocriminalité, les violences conjugales, la surveillance vidéo, ou encore le racket, les problèmes spécifiques aux femmes issues de l'immigration risquent d'être noyés.

2°/ L'expression « mariage forcé » est un terme polysémique, qui peut se décliner « en mariage arrangé, contraint, etc. », autrement dit, c'est la porte ouverte au « relativisme culturel ». Nous luttons depuis des années contre l'excision et nous connaissons bien cet effet pervers. Pour les victimes mineures, nous proposons donc l'emploi du terme de « mariage précoce », que celui-ci soit civil, religieux ou traditionnel. Enfin, pour les majeurs, l'autre effet pervers prévisible de ce texte serait un plus grand enfermement des jeunes filles « françaises » qui, alors peut-être, ne se confieront plus et seront ramenées de force au pays d'origine de leurs parents. C'est pourquoi nous demandons que soit considéré comme une circonstance aggravante tout viol subi par une majeure dans le cadre d'un mariage forcé à caractère civil, traditionnel ou religieux.

Nous sommes très étonnés de constater qu'après plusieurs mois de consultations auxquelles nous avons participé au Cabinet de Mme Ameline, l'expertise des associations reste ignorée.

3°/ Nous revendiquons également que la loi du domicile soit appliquée. Trop de femmes et d'adolescentes subissent les discriminations liées à l'application des Codes de la famille de certains Etats, qui les empêchent de se réclamer du droit français, plus favorable.

4°/ Enfin, nous réclamons la mise sous tutelle des Allocations Familiales des familles polygames « décohabitantes ». De fait, ces femmes qui font leurs premiers pas vers plus d'autonomie sont une fois de plus victimes de violences conjugales par des époux qui n'hésitent pas à faire usage de la force pour « récupérer » ce qu'ils estiment être leur dû, à savoir les allocations familiales.

Il ne s'agit pas d'un effet d'annonce pour susciter le sensationnel ! Pour AGIR AVEC ELLES, ce sont de véritables revendications basées sur des réalités concrètes que le réseau connaît parfaitement.

**Pour tout contact : [reseauagiravecelles@hotmail.fr](mailto:reseauagiravecelles@hotmail.fr)**

**Téléphone : 06.74.16.77.38**

## **Marche Mondiale : Marseille 28 mai 2005**

28, 29 mai à Marseille, deux journées ensoleillées pour « la marche mondiale des femmes ». Cette « marche » partie de Sao Paulo, le 8 Mars 2005 arrivera à Ouagadougou le 17 Octobre, dans la continuité de la première marche lancée par les Québécoises en 2000 contre la pauvreté et les violences faites aux femmes dans le monde ; elle est porteuse d'une charte d'affirmation des droits et des choix des femmes.

L'étape européenne de la « la marche mondiale des femmes » à Marseille a réuni près de 10 000 personnes venues de 25 pays d'Europe et du Maghreb lors de la manifestation du 28 mai après midi au centre de Marseille, dont environ 2000 femmes au sein de forums et espaces de discussions. Les 1500 places prévues pour accueillir les participantes au Conseil Régional et Conseil Général n'ont donc pas suffi pour installer toutes celles arrivées le 28 Mai au matin.

Pour celles qui n'ont pas trouvé place dans les locaux prévus, un « Forum Off » a été organisé sur la pelouse devant l'Arc de Triomphe de la Porte d'Aix. Trois thèmes ont été proposés aux public resté à l'extérieur : Femmes et Travail, Femmes Migrantes, Démocratie et Pouvoir.

Pour l'ASFAD, nous étions 3 à assister à cette rencontre européenne. Le premier forum était consacré aux questions de la place des femmes dans les instances de pouvoir et la démocratie paritaire, les liens entre le néo-libéralisme et le patriarcat, et, à la veille du référendum sur le traité constitutionnel européen, il a été demandé que l'égalité femme/homme soit une valeur fondatrice du processus de construction de l'Europe.

La laïcité définie comme un concept né dans un contexte français mais à valeur universelle, permettant de surmonter les obstacles à la \*« non inclusion », a suscité des controverses. Autant les critiques contre la politique du Vatican, en particulier en Pologne (où l'avortement auparavant autorisé a été interdit en 1993), ont été vivement approuvées, autant la dénonciation du fondamentalisme musulman n'a pas fait l'unanimité.

Quatre représentantes du « Collectif Féministes pour l'Egalité » (dont 2 portant le voile) ont dénoncé la loi \*\*« liberticide » et l'exclusion des filles du système scolaire, applaudies par quelques femmes de l'assemblée, mais elles étaient en contradiction avec la majorité des participantes qui ont soutenu la proposition demandant que la laïcité soit un principe de base de la Constitution Européenne (ce qui n'est pas le cas dans le traité constitutionnel soumis au vote). Cette intervention a fait réagir vivement nos amies algériennes et marocaines, venues très nombreuses, qui ont rappelé avec force les dangers de l'intégrisme islamiste pour les femmes et ses objectifs de théocratie. Les militantes de la Ligue Démocratique des Femmes du Maroc ont dénoncé le dialogue engagé par l'Union Européenne avec les islamistes dits « modérés » et en particulier avec le Parti Marocain de la Justice et du Développement (proche du Hamas).

Au sein du Forum « Violences faites aux femmes » il était essentiel de rappeler que les violences étaient multiples et identiques dans tous les pays, qu'il s'agisse de lesbophobie, de viols, de viols incestueux, de violences domestiques, de mutilations sexuelles, de mariages forcés, de harcèlement sexuel, de harcèlement moral et du système prostitutionnel. Une militante grecque a longuement parlé du système prostitutionnel en Grèce et dans les pays voisins. D'autres militantes espagnoles sont venues dire comment en Espagne a pu être votée cette loi-cadre contre les violences faites aux femmes. Cette thématique était centrale dans les débats du « Forum violences ». La revendication principale des participantes a été qu'une loi de ce type devienne une loi européenne.

Dans le forum « Femmes migrantes », peu de nouveautés, peu de participantes européennes ; les interventions les plus intéressantes furent celles de la représentante du FASILD sur les nouvelles et incohérentes conditions d'intégration de la loi 2003 sur les étrangers (par exemple demander aux femmes de parler bien le français pour obtenir leurs papiers, alors qu'on ne leur donne pas les moyens de l'apprendre, etc.) ou d'IFAFE sur la valorisation des actions entreprises par les femmes immigrées, et enfin du RAJFIRE sur les aspects juridiques de la politique européenne. Une des conclusions positives de ce forum a été la revendication que l'Europe ne soit plus une « forteresse », mais reconnaisse la citoyenneté pleine et entière à toute personne vivant sur son territoire.

Trois autres forums : Femmes et Travail, Paix et Conflits, Avortement-Contraception-Sexualité et deux espaces : lesbiennes et Jeunes se sont également tenus le 28 Mai.

La matinée du 29 mai (la marche se terminant à 13 h) au Palais des congrès du parc Chanot, a été entièrement consacrée aux conclusions, propositions et revendications à transmettre à la Commission Européenne à Bruxelles. La teneur de ce message démontrait les positions féministes de cette rencontre. Le week-end s'est terminé par des ovations et des chants (de l'hymne des femmes à Fatma N'soumer) dans une ambiance très colorée, comme la manifestation du 28 Mai. Celle-ci a parcouru une grande boucle dans Marseille depuis la Porte d'Aix, en passant par la Canebière et le Vieux Port. 10 000 personnes, de nombreuses femmes venues de Belgique, des Pays-Bas, d'Espagne, de Grèce, d'Algérie, du Maghreb et de diverses villes de France. Banderoles et chants ont eu leur succès auprès des nombreux spectateurs venus voir le « défilé » malgré la chaleur pesante.

Ce rendez-vous européen de la Marche Mondiale des Femmes est-il une réussite ? Certes le référendum sur le traité constitutionnel européen a empêché de nombreuses militantes de venir à Marseille, mais en 2000 nous étions 30 000 à Bruxelles et les débats avaient été plus consensuels, plus internationalistes. Le féminisme était-il alors moins traversé par des courants contradictoires, la première marche mondiale avait-elle suscité plus d'espoirs qu'aujourd'hui ?

*\* surmonter les obstacles à la « non inclusion » : permet d'inclure le plus grand nombre autour de valeurs républicaines sans référence religieuse.*

*\*\* « loi liberticide » : loi de 2004 interdisant à l'école publique le port de signes religieux ostentatoires.*

## « Les caravanières venues du sud »

L'ASFAD a été sollicitée pour être partenaire de FCI (Femmes Contre les Intégrismes de Lyon) afin d'organiser une caravane des droits des femmes à Paris en mai 2006.

Se sont jointes à nous pour constituer un comité de pilotage des associations partenaires (RAJFIR, GAMS, ELELE, 20ans barakat, Réseau Agir avec Elles...). Une telle manifestation a déjà eu lieu en mai 2004 dans la région lyonnaise et a connu un grand succès.

Ce projet est né au Maroc à l'initiative de la Ligue démocratique des droits des femmes. Comme au Maroc depuis 2003, comme en Rhône Alpes en 2004, la Caravane se compose d'une ou deux tentes berbères installées sur la place publique, au cœur des villes, au plus près de la population, au vu et au su de toutes et de tous.

Sous ces tentes ont lieu des consultations, des animations, des ateliers, des temps de fête. Des rencontres et des débats peuvent être organisés dans des salles du voisinage ou dans des collèges.

### **Les thèmes choisis comme références pour les interventions et pour animer les débats sont les suivants :**

**Le juridique :** les droits en France des femmes issues de l'immigration au regard des Codes de statut personnel – lutte contre la double discrimination en vue de l'émancipation.

**La citoyenneté :** l'accès à des droits égaux et les écarts dus au relativisme culturel – la laïcité, une valeur républicaine, garante de l'égalité entre les femmes et les hommes – ; dialogue inter-religieux et athéisme, garants de paix.

**Le respect mutuel :** vivre ensemble filles et garçons.

Les stéréotypes, les rôles et places des femmes et des hommes dans le travail et la famille au regard des cultures.

**Les violences faites aux femmes :** prévention et information, en particulier la répudiation, le mariage forcé, la polygamie, les crimes d'honneur.

**Les intégrismes :** les actions à développer pour contrer la montée des intégrismes.

Deux réunions de travail ont déjà eu lieu pour lancer ce projet et nous devons nous revoir dès septembre pour préparer l'organisation de cette journée à Paris, prévue le 17 mai 2006.

La caravane partira de Lyon le 13 mai 2006, passera par Strasbourg le 15 mai, Cergy le 18 mai, Montreuil le 19 mai et Dijon, Dôle, Besançon le 21 mai 2006.

## ***Débats actuels***

**L'Appel « Nous sommes les indigènes de la République », rédigé à l'initiative de Houria Bouteldja, publié sur Oumma.com, le 18 janvier dernier, a suscité un très grand nombre de réactions. Dans la mesure où cet appel s'inscrit parmi les débats actuels de la société française, nous publions ici la réaction de notre association.**

**Ce qui nous a particulièrement interpellé c'est l'aspect pernicieux et dangereux de cet appel. Il utilise, entre autres, le passé colonial de la France, certaines discriminations (illégales au regard des lois) que peuvent subir certaines personnes pour « victimiser » l'ensemble des populations issues des anciennes colonies françaises, pour la plupart de confession musulmane et les « persuader » de leur condition d'opprimés, d'indigènes traités en « sous humains ». Il empêche ainsi tout débat serein sur la place de l'islam en France.**

**Nous ne publierons pas cet appel (consultable sur [oumma.com](http://oumma.com) et d'autres sites), mais répondrons au contraire très clairement aux allégations de ces organisations. Dans la Tribune qui suit notre réponse nous donnons également la parole à une association amie le RAJFIRE.**

### **Notre réponse ...**

« Que le colonialisme ait été un phénomène structurel de l'histoire du régime républicain français, on peut le penser. Mais il faut alors penser que l'exclusion des femmes en était un aussi. Elles sont toutes des filles ou petites-filles d'exclus de la république.

Les auteurs de l' « Appel des indigènes de la république » seraient sans doute prêts à considérer comme sexiste la loi de 1945 autorisant les femmes à voter, parce qu'une loi sexiste selon leurs définitions est une loi qui ne s'adresse qu'aux femmes : ne sont-elles pas victimes d'être obligées de renoncer, en allant au bureau de vote, à leur authenticité féminine, à leur nature de femmes, comme on le disait alors ? D'être assimilées aux hommes, comme les jeunes élèves voilées sont obligées d'être assimilées, à l'école, à des élèves gauloises ?

Car il y a plus indigène que l'indigène, c'est sa femme. Et si beaucoup n'y pensent pas, c'est parce que cette question ne fait pas partie pour eux d'une pensée politique. Si c'était le cas, ils se poseraient la question de la signification du voile.

Parmi les « femmes indigènes », il y a aussi et surtout celles qui refusent de porter le voile, de faire le ramadan, ou d'accepter un mari imposé. Elles sont aussi authentiquement « issues des colonies et de l'immigration post-coloniale », aussi authentiquement de culture musulmane, et française, que celles qui veulent le porter et qui souvent, nous vous l'accordons, savent ce qu'elles font.

Ces « indigènes »-là se réjouissent d'être les citoyennes d'une république laïque et de ne pas être soumises à des dictatures et à des codes de statut personnel dictés par la Charia, comme le sont parfois les femmes de leurs pays d'origine, dont elles sont solidaires.

Et voilà que dans cet appel elles deviennent brusquement des agents de la pensée bushienne, « frauduleusement camouflée sous les drapeaux de la laïcité, de la citoyenneté et du féminisme » !

Elles sont pourtant les premières à combattre les discriminations et à faire un certain nombre de constats : oui, la réalité de la République connaît le parcage des harkis, la non reconnaissance des combattants immigrés des deux guerres, et pour les générations actuelles, les contrôles au faciès, les discriminations à l'embauche, au logement, les humiliations quotidiennes, oui, les immigrés issus des colonies sont les premières victimes de l'exclusion sociale et de la précarisation -- avec les femmes, même « autochtones ». Sans oublier non plus les vagues d'immigration précédentes, des Polonais, des Italiens de Lorraine dans les années 50, logés dans les baraquements des cités de transit, prêts ensuite pour les Harkis.

Oui, la France a été un État colonial, et il faut revenir sur ce que Le Cour-Grandmaison appelait récemment dans Le Monde du 1er février 2005 un « négationnisme du colonialisme ». Mais l'assimilation entre des séquelles coloniales et un régime colonial, entre un imaginaire colonial et une colonisation, entre le fonctionnement des lois et le contenu des lois, n'est pas indifférente : elle signe le mode populiste choisi. Qu'en espérer ? Une révolution, une lutte armée contre les institutions, avec lesquelles, dit l'Appel, il faut en finir, parce qu'elles « ramènent les populations issues de la colonisation à un statut de sous-humanité » ? La sous-humanité a été instituée au cours de l'histoire, et de plusieurs façons : et c'est précisément parce qu'elle l'a été dans le cadre républicain, et qu'elle est aussi au cœur de certaines idéologies islamistes et d'extrême droite qu'on ne peut se satisfaire de métaphores. S' imagine-t-on provoquer une re-visitation de l'histoire coloniale, qui est si nécessaire, par un mime, un calque du passé sur le présent et sur l'avenir ? Ce mode populiste mélange indistinctement discriminations à l'embauche, au logement, à l'école, à la santé, alors que, comme le dit Leïla Sebbar, « ce ne sont pas les institutions républicaines qui sont les premières responsables des discriminations, les grands corps de l'Etat, mais plutôt les secteurs incontrôlés de la société ».

Ceux qui se lamentaient hier de ce qu'une loi « raciste » contre le voile risquait d'envoyer des filles dans les écoles confessionnelles, veulent-ils maintenant envoyer dans ces mêmes écoles toutes les filles et fils d'immigrés, sous prétexte que l'Ecole publique française est coloniale et raciste ?

Ils s'indignent de ce que les codes de statut personnel soient appliqués colonialement aux femmes issues de l'immigration, mais savent-ils qu'il s'agit là d'une conséquence d'accords bilatéraux, et que ce sont les mêmes (à savoir les courants islamistes) qui dans les pays d'origine défendent ces statuts personnels infériorisant pour les femmes, et voudraient toutes les voiler ? Ces indignés, les a-t-on jamais vu combattre les statuts personnels aux côtés de celles qui le font sur l'autre bord de la Méditerranée ?

Nous nous préoccupons, non de la nostalgie que les auteurs de cet Appel manifestent de leurs combats d'antan et de leur jeunesse qui y était associée, mais des impasses auxquelles ils amènent les jeunes actuellement, en leur disant qu'ils sont colonisés : ils aggravent leurs contradictions, douloureusement vécues ; ils jouent sur leurs ressentiments comme le font des tenants d'un islam politique, avec lequel ils n'hésitent pas à s'allier ; contrairement à Bourdieu qui engageait les filles et garçons des quartiers à lire, ils les engagent à assimiler les professeurs qui les font lire à des flics ; ils les empêchent de réfléchir aux facteurs réels des discriminations et de la situation parfois désastreuse qu'ils vivent, et de trouver des armes pour les combattre ; ils reproduisent de fait ce qui a été le véritable héritage colonial de la République, l'incurie à penser l'accueil des pères et des mères, au nom d'une intégration qui se ferait par les enfants : on disait à ces enfants « vous remplacerez vos parents », et ils leur disent « remplacez-les, vous êtes comme eux ». Or être issu de, c'est précisément ne pas être comme.

Derrière le caractère à la fois caricatural et approximatif de cet Appel (sensible aussi dans le slogan final de soutien aux « peuples qui luttent pour leur émancipation, de l'Afrique à la Palestine, de l'Irak à la Tchétchénie, des Caraïbes à l'Amérique latine » -- car qui soutient-on, l'autorité palestinienne ou le Hamas ? le mouvement de libération des femmes irakiennes, les islamistes, ou les baasistes ? --, qui se veut une provocation, un pavé dans la mare, un moyen d'exhumer un héritage colonial pesant (« la fin justifie les moyens »), il y a tous les ingrédients nécessaires pour rendre cette exhumation impossible, pour la piéger et amener les uns et les autres à jeter le bébé avec l'eau du bain. »

Brigitte BARDET ALLAL

### "Indigènes" et "sous-humanité"<sup>1</sup>

(.....)"Les populations issues de la colonisation" sont ramenées "à un statut de sous-humanité", elles sont "les indigènes de la République"... Si on comprend et partage la révolte face aux discriminations, au racisme, à la persistance de stéréotypes coloniaux, à la façon dont sont traité-e-s les migrant-e-s, sans-papier-e-s et réfugié-e-s, on ne peut que s'interroger sur ces identifications et ces formulations. Elles banalisent ou relativisent l'oppression coloniale et ce qu'ont fait des régimes, coloniaux ou non, qui ont effectivement traité des êtres humains en "sous-hommes". Elles reproduisent un procédé d'amalgame, certes fréquent dans nos traditions des mouvements "radicaux" ou "d'extrême gauche", mais dont la critique, semblait-il, avait été faite.

Il y a tout de même une différence de taille entre la situation coloniale d'inégalité juridique statutaire et une société où sont reconnus l'égalité des droits, le principe de citoyenneté, et où les discriminations sont illégales. Que l'égalité juridique et l'égalité réelle soient deux choses bien différentes, que les discriminations existent massivement, structurellement, et soient très insuffisamment combattues, cela est certain. Mais cela inciterait plus logiquement à lutter pour faire appliquer ces principes plutôt que "en finir" avec les institutions d'une République qui ne serait qu'un "mythe". Une "République" qui est dans l'Appel une entité tout aussi évanescence, intemporelle, globale, qu'elle est dans certains "discours républicains", d'un côté en mal, de l'autre en bien... Le tableau apocalyptique dressé de la France d'aujourd'hui comporte en outre quelques dérapages où les auteur-e-s, emporté-e-s par leur élan, inventent des discriminations nouvelles ou imputent à la "République" celles qui lui préexistent, ou lui sont extérieures, car les discriminations proviennent d'acteurs divers et n'ont pas toutes à voir avec cette "République" abstraite.

"Le droit du sol remis en cause" ? Mais au contraire en 1998 a été rétablie l'automatisme de l'acquisition de la nationalité française à 18 ans pour les personnes nées en France ainsi que la possibilité d'anticiper, dès l'âge de 13 ans, cette déclaration de nationalité.

"L'application du statut personnel aux femmes d'origine maghrébine" ? Mais c'est le droit international privé qui stipule que chaque personne est soumise au statut personnel du pays dont elle a la nationalité, et ce sont des pays indépendants qui ont imposé ces codes discriminatoires à leurs nationaux (et surtout nationales), comme l'Algérie avec son Code de la famille. Ne pourrait-on pas proposer de choisir la loi de son pays de résidence, et même l'imposer quand elle est plus égalitaire ? Mais alors les "indigènes" ne seront-ils pas les premiers à crier au "colonialisme" ? En fait l'histoire des statuts personnels est plus complexe.

La France coloniale a respecté et même institutionnalisé le statut personnel musulman, qui en Algérie distinguait les "Français musulmans" par rapport aux Français de droit civil, et les Algériens ont fait du respect de ce statut la pierre de touche de leur "identité" lorsque la "naturalisation" les obligeait à l'abandon du statut personnel.

---

<sup>1</sup> Les citations de l'Appel lui même sont en italiques.

Ce que nous montre l'histoire et l'actualité des statuts personnels, c'est que tant pour les colonialistes français que pour les nationalistes algériens, il ne fallait surtout pas remettre en cause la situation subordonnée des femmes.<sup>2</sup>

### **Inégalités, discriminations, racisations, sexisme**

Je passe sur le fait que les personnes et groupes qui subissent inégalités et discriminations ne sont pas tous des descendants de colonisés, même si c'est le cas de beaucoup. Avec aussi les rapports de classe, les rapports sociaux de sexe sont des paramètres à prendre en compte dans une analyse de l'imbrication des oppressions. Qu'en est-il donc des femmes "indigènes" ? Le seul "sexisme" dénoncé dans l'Appel est celui attribué à la loi interdisant les signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques (nommée ici "*loi anti-foulard*"). Ne seraient-ils pas sexistes, les mouvements politiques et politico-religieux qui depuis des années, et pas seulement en France évidemment, font la promotion du port du voile islamique, en font une "obligation religieuse" ou un "signe identitaire" ? Ne serait il pas sexiste, ce "*foulard*" ? La référence à cette question du voile n'est pas marginale dans l'Appel<sup>3</sup>, elle manifeste un clivage fondamental avec celles et ceux qui voient dans la légitimation du port du voile islamique une mise en cause de l'égalité et un assujettissement des femmes<sup>4</sup>.

### **Une lutte "anticoloniale" ?**

Les luttes à mener pour les droits des migrant-e-s et réfugié-e-s, pour l'égalité et contre les discriminations entre toutes les personnes vivant en France, pour la citoyenneté de résidence au delà de la nationalité, pour les droits des étranger-e-s des "pays tiers" dans l'UE (etc.), en quoi sont elles des luttes anticoloniale ? Le prisme de la lutte anticoloniale (même si certains auteurs de l'Appel précisent parfois "anticolonialisme post-colonial") pour analyser la société française et le monde d'aujourd'hui et mener les luttes sociales et politiques est-il pertinent ? J'ai déjà indiqué quelques absurdités et une dangereuse logique banalisatrice. Mais ce n'est pas tout.

Le paradigme de l'anticolonialisme, fût il post-colonial, implique ou a pour conséquence d'occulter ou de négliger des oppressions vécues dans les pays indépendants et qui ne ressortent pas du colonialisme. Affirmer que Dien Bien Phu, qui fut la victoire (partielle) de la lutte d'indépendance du Vietnam, a été "*la victoire de la liberté, de l'égalité et de la fraternité*" aurait de quoi faire rire si l'histoire ultérieure du Vietnam n'avait pas été aussi tragique.

D'ailleurs le recours à la notion de "post-colonial" pour identifier des situations actuelles est discutable, et discuté dans les milieux des études post-coloniales<sup>5</sup> : alors qu'à l'origine cette notion permettait d'appréhender les hybridités et les interactions, elle a glissé vers l'enfermement des "ex-colonisé-es" dans un moment particulier de leur histoire, comme s'ils n'avaient pas d'histoire avant ni après la colonisation, et tend à expliquer tous leurs problèmes par ce rapport colonial, ou par l'influence néfaste de "l'occident" et de

---

<sup>2</sup> Voir Monique Gadant, *Le Nationalisme algérien et les femmes*, Paris, l'Harmattan, 1995

<sup>3</sup> Contrairement à ce qu'affirment Alix Héricord, Sadri Khiari, Laurent Lévy dans "Indigènes de la République, réponses à quelques objections".

<sup>4</sup> Qu'il y ait parmi les initiateurs et les partisans de cette loi des racistes (et je pense qu'on peut parler d'un racisme anti-musulman, en référence au processus de racisation des musulmans, comme on avait repéré la racisation des immigrés), des sexistes, cela est certain. Mais ce n'est pas dans ce cadre que se situent les féministes (de toutes "origines") qui combattent le voile politique et l'islamisme politique. Quant à la notion d "islamophobie" elle n'est qu'une arme pour empêcher toute critique de l'Islam.

<sup>5</sup> Voir Emmanuelle Sibeud "Post colonial et colonial studies : enjeux et débats", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51-4bis, 2004.

l'impérialisme, au détriment de leurs dynamiques et contradictions internes. Cette notion nourrit des raisonnements binaires et essentialistes.

La question de "*l'intégrisme*" (il s'agit de l'islam politique ou de l'islamisme) ne survient que dans le paragraphe sur la "*gangrène*" (métaphore biologisante s'il en est, soit dit entre parenthèses) où il figure un mythe ou un épouvantail créés par les "*agents*" de "*la pensée bushienne*" et les "*idéologues*" du "*choc des civilisations*" pour stigmatiser "*les populations d'origine africaines, maghrébines ou musulmanes*". L'islamisme n'aurait donc aucune existence, ou en tout cas aucune dangerosité, l'ennemi principal, ou plutôt unique, c'est "*l'impérialisme*". L'antisémitisme, qui comporte pourtant aujourd'hui une dimension importante provenant de milieux islamistes, arabes ou "antisionistes" (et ce n'est pas être raciste que de repérer ces transformations actuelles de l'antisémitisme) est évoqué dans la même perspective, comme une accusation fautive et stigmatisante dénuée de réalité.

On en arrive (ou plutôt on en revient, car vraiment tout cela à un goût de déjà vu) très vite à la vision binaire du monde et à la grille de lecture exclusivement "anti impérialiste". Citons une phrase très significative : "*nous sommes aux côtés de tous les peuples (...) qui luttent pour leur émancipation, contre toutes les formes de domination impérialiste, coloniale ou néo coloniale*". Et ceux qui luttent contre leur dictature autochtone ? Contre la violence de leurs militaires et miliciens indigènes ? Contre le régime de leur parti unique national, en Chine, à Cuba ? Non, ce n'est pas ces luttes que les "indigènes de la République" exaltent. Pour eux le monde est simple : "*l'impérialisme*" et "*les peuples*" en lutte contre lui. Absents la démocratie, la liberté, la laïcité, les combats pour les droits humains fondamentaux (sauf peut être comme des "*drapeaux*" "*frauduleusement*" brandis).

Enfin ce paradigme "anti-colonial" et cette construction du camp des "*peuples*" et des "*indigènes*" entraînent une autre dérive manifeste : ceux et celles qui ne sont pas d'accord avec la perspective "anticoloniale (postcoloniale)" sont les "supplétifs", les "auxiliaires", "élites indigènes" créés par l'ordre colonial, "assimilé-e-s" et autres "occidentalisé-e-s" à vouer à la vindicte. Très éclairant est par exemple le communiqué du Collectif des musulmans de France, un des initiateurs de l'Appel, utilisant ce mot lourd de signification ("occidentalisée") pour désigner certaines des femmes (ainsi catégorisées à la fois par leur "origine" et leur "trahison" de cette "origine") qui manifestaient le 8 mars 2005. Les femmes qui refusent de s'inscrire dans cette logique et de faire passer au premier plan la lutte contre "l'oppression coloniale" sont accusées de trahison, ou de racisme et d' "islamophobie", ou des deux. C'est là un enjeu majeur car on le sait, dans les luttes nationales et anticoloniales, elles sont construites comme les porteurs privilégiés des "traditions" et de "l'identité" et toute dissidence est stigmatisée et réprimée.

Quels sont les objectifs de la lutte "anticoloniale" des "indigènes" ? Elle ne peut évidemment pas être une lutte nationale pour l'indépendance, mais ne glisserait-elle pas à l'occasion vers quelque nouveau type de nationalisme ? Le paradigme de la "lutte des classes" comme "contradiction principale" avait ses limites, c'est le moins qu'on puisse dire. Il en est bien autant de celui de la "lutte anticoloniale"...Cet "Appel des indigènes de la République" va bien au delà d'une critique des discriminations, du racisme, de l'occultation de l'histoire coloniale, du néo-colonialisme, avec laquelle beaucoup de personnes seraient d'accord. Ce paradigme "anti-colonial", dans ses différentes déclinaisons, ne permet pas de rendre compte de la multiplicité des rapports d'oppression en France et dans le monde. Il propose une lecture de l'histoire et du présent, et donc des prises de position politiques, qui occultent des enjeux fondamentaux et entravent la réflexion critique et une réelle action émancipatrice.

Extrait de la réponse de Claudie Lesselier, avril 2005

## *L'accueil poursuit sa tâche...*

*Malheureusement, nombreuses sont encore les femmes affrontées à des situations dramatiques : certaines ont vécu au pays des drames intolérables qui les ont conduites à se réfugier en France avec un simple visa touristique, et il faut les soutenir et les accompagner dans leurs démarches administratives pour une éventuelle régularisation. D'autres sont venues rejoindre leur mari dans le cadre de regroupement familial, mais celui-ci se révèle violent, parfois esclavagiste, les jette à la rue. Elles doivent chercher à la fois abri et travail, pour elles-mêmes et parfois pour leurs enfants, recherche quasi impossible quand elles n'ont pas leurs papiers.*

Voici un cas tout récent, celui de Saïda, reçue en juillet 2005

A l'âge de quatre ans, Saïda quitte l'Algérie avec sa mère et ses deux frères pour rejoindre en France le père qui y travaille. Elle y vit dix ans, scolarisée régulièrement.

Mais en 1977, alors qu'elle n'a pas encore quinze ans, on la ramène au bled pour la marier. Elle vit ce mariage comme un viol, **son seul moyen de survivre étant, raconte-t-elle, de se détacher d'elle-même**, de se dire que ce n'est pas elle qui subit ces agressions insupportables. Il est faux de prétendre, dit-elle, que le temps efface la souffrance : elle n'a pas encore pu la surmonter.

Très tôt, le mari se montre violent, l'abreuve quotidiennement d'humiliations, la frappe. Cependant elle met au monde cinq enfants.

La vie conjugale étant toujours aussi dramatique, elle finit par fuir l'Algérie avec ses enfants, en 2004, son seul regret étant, dit-elle, de ne pas avoir pris plus tôt cette décision.

Elle vit actuellement chez ses parents ; elle voudrait divorcer.

Saïda va tenter, en recourant à un avocat, d'obtenir ce divorce, nécessaire pour entamer une procédure de régularisation.

*En effet, selon la loi française, la demande de régularisation dans le cadre de « vie privée et familiale » est refusée si le mari et le domicile conjugal sont au pays d'origine.*

***Là-bas...***

## **Dernières nouvelles d'Alger**

Le Collectif « 20 ans Barakat », très actif en France depuis quelques années, est en relation régulière avec le collectif qui fonctionne en Algérie. En mai dernier, plusieurs militantes du groupe « d'ici » sont allées « là bas »...pour participer à une réunion où de nombreuses associations d'Algérie étaient présentes. Il s'agissait de faire le point et de mettre en place des actions de lutte contre cet inébranlable Code de la Famille que le gouvernement algérien modifie mais maintient inexorablement. Il est évident que les associations féministes algériennes dénoncent les amendements votés par l'assemblée.

Sans doute la campagne contre le code de la famille a manqué de visibilité et le « battage » insuffisant.

Les militantes ont émis l'idée, pour mieux cerner l'application concrète de ces amendements, de répertorier les jugements rendus concernant les affaires familiales depuis leur mise en place. Elles pensent aussi qu'il faut frapper au niveau international (commission de l'ONU à l'occasion du rapport sur l'enfant), au niveau européen et auprès des mouvements de femmes des pays arabes. Au plan national, toutes pensent qu'une rencontre des mouvements de femmes en Algérie, à l'image de celle de novembre 1989, pour entamer un débat large et ouvert sur les nouvelles stratégies à adopter, est à envisager.

« Le contexte politique en Algérie est désastreux », constatent celles qui ont séjourné là bas : répression tous azimut dont souffre le mouvement associatif. » Il se passe néanmoins beaucoup de choses actuellement dans le mouvement : les femmes investissent le « social » pour des actions souvent subventionnées par les fonds européens, mais demeurent sensibles à la problématique du combat pour les droits.

La délégation d'Amnesty international, présente à cette rencontre, a été très réceptive à la situation des femmes en Algérie en terme de droits. Elle a entendu des femmes dont les proches ont disparu (disparitions dues aux islamistes ou aux autorités...) A cette occasion les militantes ont débattu entre elles, sans antagonisme.

« 20 ans Barakat France » reste vigilant et maintient sa solidarité avec les militantes de « là-bas ».

**Bulletin d'adhésion**

*Année 2005 : 16 €*

**Chèque libellé à  
L' ASFAD : CCP 39 489 46 Y 033 La Source**

-----

**Nom, Prénom :.....**

**Adresse :.....**

**J'adhère à l'ASFAD :.....**

**Je souhaite participer à l'Assemblée Générale de l'ASFAD**

.....

**Je fais un don à l'ASFAD :.....**